

# RÈGLEMENT

## **du Salon de la Carte Postale et des Collections du 18 mars 2012**

**Article 1 :** Le Salon des Collectionneurs est organisé par l'A.C.A. association loi 1901 N°6729. Cette manifestation est destinée à favoriser la propagation et la défense de l'esprit "collection", le contact et les échanges entre les collectionneurs et les professionnels de la collection.

**Article 2 :** Peuvent participer les négociants, les collectionneurs et membres de l'association ayant rempli correctement et complètement le bulletin d'inscription accompagné de la totalité des frais de réservation.

**Article 3 :** Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des demandes, accompagnées de leur règlement et dûment remplies et ce jusqu'à concurrence des disponibilités.

**Article 4 :** Les Exposants s'engagent à n'exposer que des objets de Collection : Cartes postales anciennes et modernes, monnaies, timbres, livres et documents anciens, livres illustrés, bandes dessinées, dessins, télécartes, affiches, calendriers, photographies, épinglettes ... (PAS de MILITARIA, PAS de BROCANTE, PAS de MINÉRAUX).

**Article 5 :** Les emplacements qui ne seront pas occupés avant 9h00 seront considérés comme disponibles et redeviendront la propriété de l'organisation qui pourra en disposer. Les sommes versées resteront, dans ce cas, acquises aux organisateurs à titre d'indemnités.

**Article 6 :** Il est formellement interdit pour des raisons de sécurité, de modifier la disposition des emplacements et des tables ou d'en ajouter. Le métrage est fixé lors de l'inscription par le paiement correspondant et ne pourra pas être en suite modifié. Il est interdit de changer, permuter, modifier son emplacement.

**Article 7 :** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol, de dégradation des pièces ou matériel exposés avant, pendant et après la manifestation. Les objets et documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire y compris cas fortuit ou de force majeure comme feu, accident, attentat, catastrophe naturelle.

**Article 8 :** Ce salon est organisé dans le strict respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment le décret n° 200-16 du 7 janvier 2009 publié au JO du 9 janvier 2009. Les exposants, qui reconnaissent avoir pris connaissance de ces textes, confirment qu'ils participent au salon en répondant à toutes les exigences de cette réglementation. Les exposants doivent fournir les renseignements nécessaires aux organisateurs afin de pouvoir les inscrire sur le registre de la manifestation et de ce fait prendre en considération leur demande de participation.

**Article 9 :** Chaque exposant doit être en mesure de présenter une pièce d'identité et de pouvoir établir la provenance des objets qu'il présente, s'il lui en était fait la demande par une autorité dûment mandatée. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de litiges d'un exposant avec les contributions publiques, douanes et polices diverses ; il en est de même en cas de mensonges, tricheries ou falsification des dits exposants.

**Article 10 :** Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation sans avoir à en exposer le ou les motifs et sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité ou remboursement d'aucune sorte.

**Article 11 :** Les exposants pourront prendre possession de leur emplacement à partir du samedi 17 mars de 14h à 16h30 et le dimanche 18 mars de 7h jusqu'à 8h30, heure à laquelle se fera l'ouverture au public. Les exposants veilleront à ne pas laisser entrer des personnes non habilitées durant cette période de déchargement. La fermeture du Salon aura lieu à 17h00, les exposants se garderont de quitter leur emplacement avant 17h00, par respect pour le public. Tout manquement à ce point du règlement entraînera l'exclusion de l'exposant l'année suivante.

Le Salon se déroulera sans interruption de 8h30 à 17h00. Le samedi 17 mars (14h à 16h30) est uniquement réservé aux exposants pour leur permettre de prendre possession de leur stand, le public n'est donc pas autorisé à entrer durant cette période.

**Article 12 :** Toute réservation non accompagnée du paiement correspondant ne sera pas retenue. Aucune réservation définitive est prise par téléphone.

**Article 13 :** En raison des frais engagés, les annulations ne pourront être acceptées que jusqu'au 04 mars 2012, date limite de **réception** de l'annulation, au-delà de laquelle AUCUN remboursement ne pourra être effectué (sauf cas de force majeure).

**Article 14 :** La participation au salon engage l'exposant à l'acceptation totale du présent règlement en son intégralité.

*Le respect du règlement est l'assurance de la longévité d'un Salon.*



# ALBI COLLECTIONS

Association loi 1901 n° 6729 Préfecture du Tarn

**38 bis, rue des Brus 81000 ALBI**

**tél : 06 84 05 75 42**

organise le :

**XXXV<sup>e</sup> Salon de la Carte Postale  
et des Collections**

**Dimanche 18 Mars 2012**

**A L B I ( T a r n )**

**Salle de Pratgrausals**

104, rue Lamothe 81000 ALBI

Quartier de la Madeleine

Ouverture de la salle de 7h00 (exposants) à 17h00

**Entrée gratuite**

Carte postale commémorative : 1 euros

Cartes postales anciennes & modernes, Timbres-Poste, Monnaies  
Livres, Vieux papiers, Disques, Pin's, Bandes dessinées, Télécartes ...  
... tout ce qui se collectionne .

Site web : [www.albicollections.com](http://www.albicollections.com)



# ALBI COLLECTIONS

Association loi 1901 n° 6729 Préfecture du Tarn

**38 bis, rue des Brus 81000 ALBI**

**tél : 06 84 05 75 42**

Chers amis collectionneurs,

Le **35<sup>e</sup> Salon de la Carte Postale et des Collections** se déroulera cette année le **dimanche 18 mars 2012** à la salle de **PRATGRAUSSALS**.

⇒ *Si vous désirez participer, veuillez nous retourner **RAPIDEMENT** le bulletin de réservation joint, **dûment complété**, avec le montant exact de votre inscription. Les emplacements sont attribués dans l'ordre de réception des bulletins.*

Nous accueillons, les exposants, qui le désirent, le SAMEDI 17 mars de 14h. à 16h30. Vous pourrez ainsi déballer en toute tranquillité. Nous assurerons évidemment un gardiennage durant la nuit. Pour pérenniser cette ouverture le samedi, nous aimerions être plus nombreux ce jour là. Faites un effort dans ce sens, sinon nous arrêterons, car cela nous coûte du temps et de l'argent.

⇒ Nous n'insisterons pas sur les dispositions légales régissant ce genre de manifestations (décret n°2009-16 du 07/01/2009), nous vous demandons simplement de vous y conformer. L'exactitude des renseignements qui y figurent engage votre seule et entière responsabilité.

Un traiteur assurera le repas de midi (inscription sur place durant la matinée)

Nous espérons vous compter parmi nous le dimanche 18 mars 2012  
Cordialement.

Les organisateurs

Sur notre blog : tous les renseignements de dernière minute, vos remarques ....  
<http://albicollection.canalblog.com>



# Bulletin d'Inscription

**XXXVème Salon des Collectionneurs**  
**dimanche 18 mars 2012 Albi**

**Bulletin à nous retourner le plus vite possible ...**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal / Ville : .....

 : ..... / .....

e-mail : .....

PROFESSIONNEL : N° R.C. : .....

Date et lieu d'inscription : .....

PARTICULIER : N° Carte d'identité : .....

Date et lieu de délivrance : .....

Autres personnes **présentes** sur le stand (nom et N° CNI) : .....

.....

.....

Objets exposés (**obligatoire**) : .....

.....

Je désire réserver ..... mètres de table à **13 € le mètre** (maximum 8 mètres)

Si vous souhaitez un raccordement électrique : **rajouter 2 €**.

Ci-joint règlement par chèque de ..... euros à l'ordre de : "*Albi Collections*"  
(les chèques ne seront encaissés qu'après la date du salon)

Pensez vous arriver le samedi après-midi (14h. à 16h30.) : *oui non*

Je déclare être au courant du décret N°200-16 du 7 janvier 2009.

L'inscription entraîne obligatoirement l'acceptation du règlement.

Bulletin à retourner à : *Albi-Collections 38 bis, rue des Brus 81000 ALBI.*  
*Veillez remplir convenablement ce bulletin d'inscription*

*Remarque :*

*Date & signature :*